© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

ONTARIO

Ontario Native Affairs Secretariat

Home Page
Site Search
Minister's Office
About ONAS
Land Claims
Land Claims Fact Sheets
Self-government
Aboriginal Economic Development
Aboriginal Business Development Online
News Releases
Web Links
Français

Aboriginal Land Claim Settlements

November 15, 1999

What kinds of compensation are used in Aboriginal land claim settlements?

Ontario uses a combination of cash, land and, when appropriate, other considerations such as economic development initiatives to conclude land claim settlements. Ontario strives to ensure that settlements are cost- and time-effective to negotiate and implement, and fall within the government's overall approach to public sector financial management. Negotiated settlements should result in more constructive and enduring solutions than other alternatives, such as litigation.

The province looks to land claim settlements to encourage self-reliance of Aboriginal communities through economic and community development. Land claim settlements provide Aboriginal communities with opportunities for economic development and help foster a stable climate for local business and other interests.

How do settlements bring closure to the issues?

Ontario strives to reach settlements that achieve certainty and finality with respect to the issues under negotiation.

Ontario seeks the appropriate legal assurances (releases and indemnities) from the Aboriginal claimant, and, where required, the federal government. The goal is to resolve the issues under negotiation, bring closure to the process and create as much legal certainty as possible.

How does Ontario benefit by settling Aboriginal land claims?

In achieving land claim settlements, Ontario is able to address Aboriginal grievances and meet its legal obligations. Settling land claims results in several practical benefits. Settlements can clarify access to and use of Crown land, including hunting, fishing, and other recreational activities. They can lift barriers to development of natural resources and create greater certainty of title to land and to ownership of natural resources. Finally, settlements can create opportunities for economic growth for both Aboriginal and non-Aboriginal people and foster better relations between them.

100-03639/

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada

© Copyright 1999, Queen's Printer for Ontario. Last modified: November 15, 1999.

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

ONTARIO

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario

Page d'accueil

Recherche du site

Bureau du ministre

À propos du SAAO

Revendications territoriales

Fiches d'information sur les revendications territoriales

Autonomie gouvernementale

Développement économique des Autochtones

Info en ligne sur le développement des entreprises autochtones

Communiqués de presse

Liens

English

Le règlement des revendications territoriales autochtones

15 novembre 1999

Quel genre d'indemnisation accorde-t-on dans les règlements de revendication territoriale autochtone?

L'Ontario a recours à une combinaison d'argent, de terres et, s'il y a lieu, d'autres considérations telles que des projets de développement économique pour régler les revendication territoriale. La province tient à en arriver à des règlements négociés et mis en application sans délai et à moindre coût, et qui s'inscrivent dans le cadre de l'approche globale du gouvernement à la gestion des finances publiques. Les règlements négociés doivent aboutir à des solutions plus constructives et durables que d'autres solutions telles que les poursuites judiciaires.

La province voit le règlement des revendications territoriales comme une façon de favoriser l'autonomie des communautés autochtones par la voie du développement économique et communautaire. Le règlement des revendications assurent aux communautés autochtones des possibilités de développement économique et aident au maintien d'un climat propice aux entreprises et intérêts locaux.

Comment les règlements mettent-ils un terme aux questions?

L'Ontario tient à en arriver à des règlements qui assurent le caractère définitif des solutions apportées aux problèmes faisant l'objet de la négociation.

L'Ontario cherche à obtenir du revendicateur autochtone les assurances juridiques appropriées (décharges et indemnités) et, s'il y a lieu, du gouvernement fédéral. Le but est de résoudre les questions faisant l'objet de la négociation, de mettre un terme au processus et d'assurer la plus grande finalité juridique possible.

En quoi l'Ontario bénéficie-t-il du règlement des revendications territoriales autochtones?

En réglant les revendications territoriales, l'Ontario est en mesure de répondre aux griefs des Autochtones et de s'acquitter de ses obligations légales. Le règlement des revendications territoriales entraîne plusieurs conséquences pratiques. Les règlements peuvent préciser l'accès et l'usage des terres de la Couronne, notamment

pour les activités de chasse, de pêche et autres activités récréatives. Ile peuvent éliminer les obstacles à l'exploitation des ressources naturelles et assurer une plus grande certitude aux titres fonciers et à la propriété des ressources naturelles. Enfin, les règlements peuvent créer des possibilités de croissance économique tant pour les Autochtones que pour les Allochtones et améliorer les relations entre les deux collectivités.

| Site Principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English |

| Page d'accueil | Bureau du ministre | À propos du SAAO | Revendications territoriales | | Autonomie gouvernementale | Économie autochtone | Communiqués de presse | Liens |

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

© Copyright 1999, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Dernière mise à jour: 15 novembre 1999.
Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.